



Envoyé en préfecture le 16/11/2023
Reçu en préfecture le 16/11/2023
Publié le
ID : 077-217704949-20231109-DELIB2023_066-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 02/06/2023
Date d'affichage 02/06/2023
Nombre de conseillers : En exercice.....23 Présents.....18 Votants.....19
Réf : 2023-066 Objet : Adhésion à l'Union Régionale des Collectivités Forestières d'Ile de France Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 11/9/2023 et qu'elle a été rendue exécutoire le 11/9/2023 Le Maire, A. MOMON

Le **neuf novembre deux mille vingt-trois** à vingt heures trente,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.

Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Clément ROCU, Olivier BEUDAERT, Daniel PIGNOT, Eric SAINT SEBASTIEN, Régine BRIOIS-BRAUN, Hermann TYNDAL, Valérie BOCQUEL, Sébastien DERREUMAUX, Pascale PALARD, Geneviève DARGNAT, Bernadette CAPDEVILLE, Miche formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration :

Gerty EMBOULÉ pouvoir à Eric SAINT SEBASTIEN

Absent(s) :

Alain GUYONNET, Sébastien PELLERIN, Nassima VIGUIER et Maud THOURY

Secrétaire de séance : Josiane PACHOLSKI

Réf : 2023-066- Adhésion à l'Union Régionale des Collectivités Forestières d'Ile de France

Entendu Madame Geneviève DARGNAT,

- **Inform**er qu'une rencontre avec le Président de l'Union Régionale des Collectivités Forestières d'Ile de France s'est déroulée le 20 octobre dernier,
- **Préciser** que cette association vient de se créer en Ile de France,
- **Inform**er que cette association permettra de fédérer, développer et agir pour la gestion des forêts mais également de mettre en oeuvre les biens sans maitre car à ce jour beaucoup de petites parcelles sont éparpillées sur la commune et sont mal entretenues par les propriétaires,
- **Inform**er que le cout annuel de l'adhésion est de 150 euros

Après débat, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'adhérer à l'Union Régionale des Collectivités Forestières d'Ile de France pour un montant annuel de 150 euros

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 9 novembre 2023

 Le Maire,
A. MOMON

Secrétaire de séance : Josiane PACHOLSKI